Cinquante troisième année. - N° 33 A Vendredi 15 février 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 904

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

538 055 880 RCS Angers.
T.M.B..
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 4576041 EUR.
Adresse : 6, rue Amédéo Modigliani, 49300 Cholet.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion PROJET DE FUSION ENTRE T.M.B Société par actions simplifiée au capital de 4 576 041 euros Siège social : 6 rue Modigliani - 49300 CHOLET 538 055 880 RCS ANGERS ET E.E.S. Société par actions simplifiée au capital de 6 489 207 euros Siège social : 10 rue du Petit Bois - 85510 LE BOUPERE 538 115 106 RCS LA ROCHE SUR YON AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date aux HERBIERS du 31 janvier 2019, La société T.M.B. société par actions simplifiée au capital de 4 576 041 euros, dont le siège social est 6 rue Modigliani - 49300 CHOLET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 538 055 880, et la société E.E.S., société par actions simplifiée au capital de 6 489 207 euros, dont le siège social est 10 rue du Petit Bois - 85510 LE BOUPERE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 538 115 106, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société T.M.B. par la société E.E.S.. La société T.M.B. ferait apport à la société E.E.S. de la totalité de son actif, soit 11 996 108 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 629 142 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 11 366 966 euros. En rémunération de cet apport net, 5 170 926 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société E.E.S. à titre d'augmentation de son capital social de 5 170 926 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 6 196 040 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1,13 actions de la société E.E.S. pour 1 action de la société T.M.B.. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er août 2018 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par T.M.B. depuis le 1er août 2018 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par E.E.S.. La société T.M.B. sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les

conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce d'ANGERS pour la société T.M. B. en date du __11_ février 2019, - au greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON pour la société E. E.S. en date du _11__ février 2019. Pour avis.

